

Au fil des Rivières du Karst

La Retéssière à Russas

n° 3



Le Syndicat d'Aménagement des rivières du Bandiat, de la Tardoire et de la Bonnière (SyBTB) sort en cette fin d'année, son troisième éditorial afin de vous présenter les travaux effectués cette année et de vous informer des dernières actualités liées à nos rivières.

Au Sommaire

- Page 1 : Concertation sur la Tardoire ;
Page 2-3 : Etat des lieux du territoire ; Travaux à Genouillac ; Gestion des gouffres ; Travaux sur Les Pins.
Page 4 : Les acteurs des milieux aquatiques

CONCERTATION SUR LA TARDOIRE: Une gestion cohérente et concertée des ouvrages.

La démarche de **co-élaboration** avec les acteurs de la Tardoire-Charentaise initiée par le SyBTB en septembre 2018 a pris fin en avril 2019.

Pour rappel, **L'Ifrée** (Institut Formation Recherche Education à l'Environnement) a été sollicité par le SyBTB pour l'accompagner dans la conception et l'animation de cette démarche.



Les acteurs engagés dans cette démarche ont proposé une **stratégie globale**, dont l'enjeu est d'élaborer une stratégie de manœuvre des vannes et **d'aménagements cohérents** de l'ensemble des ouvrages.

11 propositions transversales:

- Faciliter l'identification par les gestionnaires des ouvrages, de l'atteinte du niveau d'eau qui nécessite l'ouverture des vannes sur les seuils.
- Faciliter la communication entre acteurs concernés par La Tardoire.
- Manœuvres et tests coordonnés pour permettre la minéralisation en amont des seuils.
- Faire circuler l'information, planifier entre acteurs.
- Mettre en place une modalité de communication vers la totalité des acteurs.
- Favoriser l'information, l'appropriation des droits et des devoirs des propriétaires d'ouvrages ainsi que des notaires.

- Actualiser les conventions en place sur les passes à poissons et à Canoë-Kayak.
- Définir le débit minimal pour avoir de l'eau sur un maximum de linéaire.
- Comment gérer les canaux, les aménagements fait par l'usine Chaignaud?
- Entretien des berges : clarifier les conditions d'intervention des équipes du SyBTB.
- Trouver les financements.

Propositions ouvrage par ouvrage:

22 ouvrages ont fait l'objet de propositions au cas par cas, validées par les propriétaires d'ouvrages.

Cette validation confirme qu'ils souhaitent que les différentes propositions de gestion ou d'aménagements fassent l'objet d'une **étude technique et économique de faisabilité**.



La communication avant tout:

Chaque année, le **3e jeudi de novembre**, le SyBTB organisera une réunion durant laquelle les propriétaires d'ouvrages et les associations se rencontreront pour échanger sur les interventions en rivière.

ÉTAT DES LIEUX DU TERRITOIRE: Une photographie détaillée pour mieux gérer les cours d'eau.

Depuis le 1er janvier 2018, le territoire du SyBTB est passé de 480 km² à **900 km²**.

Ce changement important est dû au transfert de la compétence **GEMAPI** au syndicat, suite à l'adhésion de 4 communautés de communes (Lavalette Tude Dronne, La Rochefoucauld porte du Périgord, Charente Limousine et Coeur de Charente), mais aussi d'une communauté d'agglomération (Grand Angoulême) soit 5 EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale).

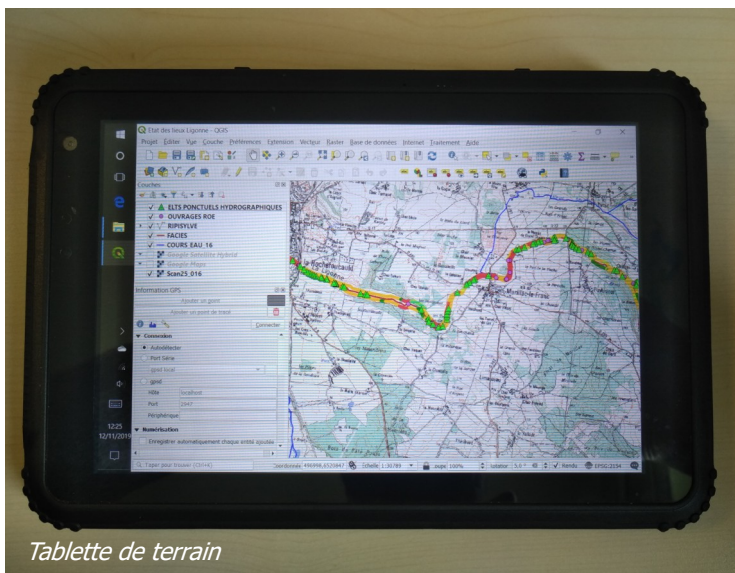
Avec l'augmentation du territoire d'intervention, le syndicat a également vu le linéaire de cours d'eau en gestion passer de 331 km à **580 km**.

Les zones blanches:

Pour le SyBTB, ces nouveaux territoires que l'on appelle « **zones blanches** » nécessitent d'être étudiés afin de mieux les connaître et ainsi pouvoir mieux les gérer.

Depuis la fin 2018, le syndicat effectue un état des lieux de l'ensemble de ces zones blanches.

A l'aide d'une **tablette de terrain**, les techniciens accompagnés de stagiaires longent l'ensemble des cours d'eau, de leur confluence jusqu'à leur(s) source(s) afin de renseigner une base de données sur **QGIS**, un logiciel SIG (système d'information géographique).



Tablette de terrain

Que relève-t-on sur le terrain ?

Lors de cet état des lieux nous nous intéressons aux éléments constituant la rivière et ce qui l'entoure.

On retrouve principalement les éléments suivants:

- **La ripisylve** (végétation au bord du cours d'eau):
 - Les strates de végétaux (herbacée, arbustives, arborées).

- L'état sanitaire (sujets vieillissants ou morts, jeunes sujets, atteints de maladies...).
- La largeur moyenne (de 0 à 25 mètres).
- La continuité de la végétation (0-100 %).
- La disposition (aérée, clairsemée, normale, compressée...).
- L'entretien (drastique chimique ou mécanique, sélectif, absence d'entretien...).
- Stabilité de la berge (instable matériaux peu cohésifs, érosion progressive, stable avec un rideau de racines, pas ou peu d'érosion).
- Les pressions (maladies, espèces inadaptées, piétinement et surpâturage...).



Relevé des éléments sur le terrain

- **Les faciès d'écoulement** (aspects de la rivière):
 - Types d'écoulement : chenal lentique ou lotique, plat courant ou lentique, radier/mouille, fosse...
 - La granulométrie : blocs (256-1024mm), pierres fines (64-128mm), cailloux fins (16-32mm)...
 - La profondeur, la largeur, la vitesse, la pente du cours d'eau...
- **L'occupation du sol:**
 - Zone agricole: Cultures, prairie de fauche, prairie paturée, verger...
 - Route, chemin, voie ferrée...
 - Zone urbaine: habitation, industrie...
 - Zone forestière: boisement, exploitation...
- **Les ouvrages routiers:** Ponts à arche, buses...
- **Les ouvrages hydrauliques** (Dispositif de régulation et de retenue de l'eau): chaussée de moulin, seuils, barrages...
- **Les éléments ponctuels:** Piétinements, érosions, sources, zones humides, embâcles...
- **Les espèces exotiques envahissantes:** Jussie, Renouée du japon, Balsamine, Ragondin...

TRAVAUX A GENOUILLAC: Troisième année de recharge minérale sur la Bonnieure.

Entre mi-septembre et mi-octobre, l'entreprise Rivolet a poursuivi la mise en place de **matériaux minéraux** dans le lit de la Bonnieure.

Le but étant de **ralentir l'écoulement** de l'eau pour favoriser son stockage, tout en **améliorant la qualité** du milieu et des habitats aquatiques.

Ces travaux sont réalisés dans le cadre d'un programme d'aménagement s'étalant sur 7 ans (2016-2022), et correspondent à la **3ème année**.

L'équipe d'entretien du SyBTB est intervenue sur la végétation avant l'arrivée de l'entreprise, afin d'économiser le coût du traitement de la végétation (abattage, élagage, création d'ouvertures).



TRAVAUX SUR LES PINS: Entretien de la Bonnieure et diversification des écoulements.

Au lieu-dit « Chez Pelade » sur la commune de Les Pins, l'équipe du syndicat a réalisé **l'entretien de la végétation**, créé des « **risbermes** » (petit talus destinés à protéger les berges des érosions) et mis en place des **blocs** pour diversifier les écoulements en accélérant l'eau afin de créer des habitats.

Cette technique consiste à fixer le long de la berge les végétaux issus de l'entretien, à l'aide de piquets en bois et de fils de fer. Avec la montée des eaux, la rivière va **déposer des sédiments** (mélange de terre, sable et débris végétaux) sur ces aménagements et reconstituer la berge.



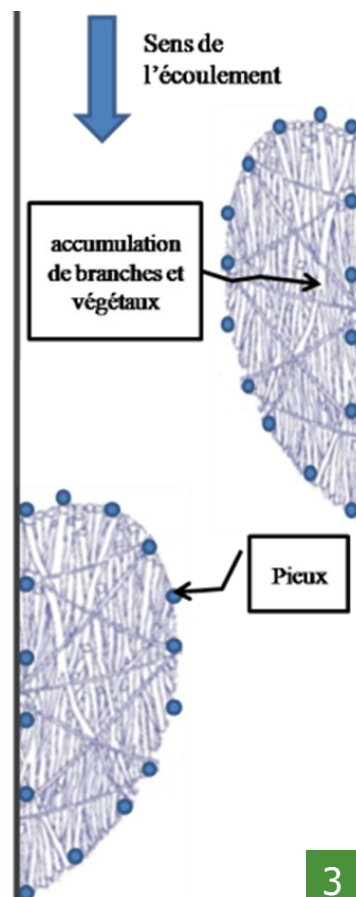
GESTION DES GOUFFRES: Le Karst en pleine activité.

L'année 2019 a été marquée par la réouverture, l'agrandissement et la création de nombreux gouffres sur la Bandiat.

Le gouffre apparu et aménagé en 2016 sur la commune de **Feuillade**, s'est réouvert à l'automne 2019 suite à la montée des eaux.

Le **gouffre de la Racine** à St-Projet-St-Constant a été enroché afin de protéger la route et la canalisation d'eau potable.

Au lieu-dit « **les Vieilles Vaures** », un gouffre s'est ouvert en juin 2019. La faille de près de 4m de profondeur, créée par l'ouverture du gouffre, est **dangereusement instable**. Il est donc déconseillé de s'en approcher.





Le Bandiat aux Vieilles Vaures

LES ACTEURS DES MILIEUX AQUATIQUES: Qui fait quoi ?

Pour plus d'informations, retrouvez nous sur le site internet :
www.sybtb.fr

La définition et la mise en œuvre d'une politique pour l'eau implique un grand nombre d'acteurs. Sur notre territoire, voici **quelques organismes**:

Les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI):

Les communautés de communes, communautés d'agglomération, métropoles, communautés urbaines sont les **maîtres d'ouvrage** désignés par la loi pour les travaux de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (**GEMAPI**). Ils peuvent transférer cette compétence à des structures de gestion par bassin versant tels que les syndicats mixtes d'aménagement et de gestion de l'eau.

Syndicat de gestion de l'eau (Dont le SyBTB):

Des structures de gestion (rivières, bassins versants, nappes...) sont organisées sous la forme de syndicats pouvant associer communes, EPCI, départements et régions. Ils **animent et mettent en œuvre des politiques de gestion des milieux aquatiques**.



L'Agence Française pour la Biodiversité (AFB):

Organisme technique français de référence sur la **connaissance et la surveillance** de l'état des eaux et sur le fonctionnement écologique des milieux aquatiques. / Porte des missions de **contrôle et de police de l'eau**.

L'agence de l'Eau Adour-Garonne (AEAG):

Experte de l'eau au service des collectivités, des acteurs économiques et agricoles, l'agence de l'eau a pour mission de les aider à utiliser l'eau de manière rationnelle et à lutter contre les pollutions et dégradations des milieux aquatiques. **Incitations financières** (redevances et aides).

La Direction Départementales des territoires (DDT):

Organisme départemental de l'état / Garant notamment du **respect de la loi sur l'eau**.

Fédération Départementale de la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques (FDPPMA):

Représente la pêche en eau douce au niveau départemental / Met en place des actions sur les milieux aquatiques (travaux, pédagogie, contrôles...).

Associations Agréées pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques (AAPPMA):

- Elles détiennent et **gèrent les droits de pêche** qu'elles acquièrent, négocient, reçoivent ou louent sur les domaines publics ou privés ;
- Elles participent à la protection des milieux aquatiques, du patrimoine piscicole, luttent contre le braconnage, la pollution et la destruction des zones essentielles à la vie du poisson ;
- Elles favorisent l'information et réalisent des actions d'éducation du public aux milieux aquatiques.

Association moulins de Charente:

Apporte des **conseils aux propriétaires de moulins** pour des problèmes hydrauliques, d'histoire, de techniques et de législation.

CONTACTS:

Président
Jean-Marcel VERGNION
Tél. : 06 21 12 05 32

Directeur
Emmanuel ROJO-DIAZ
Tél. : 06 73 85 92 77
Email: e.rojodiaz@sybtb.fr

Technicien de rivière
Quentin VIAL
Tel: 07.87.56.68.82
Email: q.vial@sybtb.fr

Secrétaire
Emilie DROIT
Tel: 05 45 38 10 26
Email: e.droit@sybtb.fr